

Bruxelles-Ville, nouveau phare de la scène musicale

- Après le Palais 12 au Heysel et la salle de la Madeleine en plein centre, la Ville de Bruxelles a décidé de reprendre la gestion du Cirque royal.
- Elle casse ainsi le bail qui la liait au Botanique.
- Cette reprise est le reflet d'une stratégie de placement de Bruxelles sur la carte musicale belge, voire européenne.

Tout a commencé le 6 novembre 2014. Le collège de la Ville de Bruxelles approuve la conclusion d'une convention avec l'ASBL Parc des Expositions de Bruxelles, en abrégé Brussels Expo, ayant pour objet l'exploitation du Cirque royal.

Le 7 septembre 2015, à huis clos et en urgence, le conseil communal de la Ville prend la décision d'autoriser la Régie foncière à mettre fin à la convention de concession du Cirque royal au Botanique à l'échéance de la seconde période de 9 ans, soit au 30 juin 2017. La Ville justifie sa décision, même si elle n'y est pas obligée, par le fait qu'il faut « *inclure les travaux de mise en conformité indispensables à l'exploitation du Cirque royal dans un nouveau contrat avec un nouvel exploitant* ». Selon la Ville, le Botanique ne souhaite pas faire ces travaux. Selon le

Bota, les modifications à réaliser doivent être prises en charge par le propriétaire.

1 Une bataille juridique. Les discussions deviennent tendues. Le Bota dépose deux recours au conseil d'Etat. Le premier porte sur la désignation de Brussels Expo comme futur exploitant du Cirque royal. Selon le Botanique, il fallait que la Ville, même si elle est propriétaire du lieu et que Brussels Expo est une association dont les membres du conseil d'administration sont élus par le conseil communal de la Ville de Bruxelles, organise un appel à concurrence.

Le second concerne le caractère en urgence et en huis clos de la décision prise

par le conseil communal de casser le bail. Selon le Botanique, cette procédure n'est pas justifiée et prive le public d'un débat.

Par rapport au premier recours, la Ville de Bruxelles a préféré prendre les devants. Ainsi, le 14 janvier 2016, le collège décide d'annuler sa décision de confier la gestion d'office à Brussels Expo « *en raison de la nécessité de recommencer la procédure relative à la conclusion d'une convention de concession ayant pour objet l'exploitation du Cirque royal afin de la purger de toute irrégularité* ». « *Nous agissons selon le conseil de nos avocats*, explique Philippe Close (PS), échevin du Tourisme et président de Brussels Expo. *Nous allons donc lancer un appel à concurrence d'ici la fin du mois.* »

Evidemment, Brussels Expo remettra un dossier, tout comme le Botanique. L'Ancienne Belgique pourrait aussi être intéressée mais, sur le long terme, afin de conserver de bonnes relations avec la Ville de Bruxelles, la salle n'a peut-être pas intérêt à se mettre en travers des projets du collège. Par rapport au second recours, l'échevin ne souhaite pas faire de commentaire puisque les deux parties viennent seulement de rendre leurs notes. Comme il n'y a pas de caractère d'urgence, le conseil d'Etat peut prendre son temps avant de rendre son arrêté.

2 Une stratégie économique. Annie Valentini, la directrice du Botanique et du Cirque royal, affirme « *qu'il y a une volonté de domination de ce secteur-là. Ce sont sûrement quelques personnes qui veulent investir dans ce secteur, c'est-à-dire Philippe Close et son entourage* » (*Le Soir* du 21 mars).

Depuis septembre 2013, la Ville de Bruxelles, via Brussels Expo, exploite le Palais 12. D'une capacité maximale de 18.000 places, la salle située sur le plateau du Heysel a été aménagée afin de concurrencer le Sportpaleis d'Anvers et Forest National. Un investissement de 21 millions d'euros a été réalisé sur fonds propres et Brussels Expo a prévu un amortissement sur 10 ans. A titre de comparaison, lors de la rénovation du Sportpaleis, Anvers a reçu 10 millions d'euros de subsides. Sur la saison 2014-2015, le Palais 12 a accueilli 32 événements.

En août 2015, la Ville annonce l'ouver-

ture de la salle de la Madeleine pour le Brussels Summer Festival (BSF). La salle de l'ancien casino a subi quelques aménagements temporaires. Après la saison estivale, la suite des travaux a eu lieu et, fin février, la salle d'une capacité de 1.100 personnes (cela montera à 1.500 lorsque l'étage sera terminé) a été inaugurée. Tout comme le Palais 12, la Madeleine est gérée par Brussels Expo et Denis Gérardy, directeur du BSF, devient son directeur de la programmation. Il souhaite faire de la Madeleine un lieu à la programmation éclectique (rap, hip-hop, pop, rock...). Elle permet surtout à la Ville de disposer de salles de concert avec des jauges multiples.

Et c'est dans cette optique que la Ville souhaite reprendre la gestion du Cirque royal. En ayant la mainmise sur cette salle de 3.500 places, elle peut proposer aux agents des espaces pour tous les groupes, quelle que soit leur audience. C'est indéniablement une manière pour la capitale de concurrencer Anvers et le grand groupe flamand Live Nation. Aujourd'hui, les groupes anglophones ne viennent plus jouer en Wallonie et, quand ils viennent à Bruxelles, ils vont à Forest ou à l'AB.

Seulement, à chaque concert organisé sur le territoire de la Ville de Bruxelles, cela se traduit en emplois et en monnaie sonnante et trébuchante. « *Pour le concert de Muse au Palais 12, quelque 200 personnes y travaillaient*, explique Philippe Close. *Cela signifie des rentrées pour la Ville. En plus, les gens se restaurent, se rendent éventuellement dans les hôtels et dans les commerces de la Région. Cela positionne Bruxelles sur la carte des villes qui bougent et c'est très important en matière de city marketing.* »

Ainsi, la Ville prévoit de redorer l'image du Cirque royal tout en conservant son côté salle de music-hall. La programmation ne devrait pas changer même si le nombre

de concerts augmentera. La Ville chiffre à deux millions d'euros les travaux. Ils devraient se faire sans fermer la salle. Et pour assurer les réservations après le 30 juin 2017, elle va mettre en place une cellule interne en attendant qu'un gestionnaire soit officiellement désigné.

3 Le rôle du pouvoir public ? La Communauté française dispose de quatre lieux à Bruxelles dont deux non exploités (les Variétés et le Pathé Palace). Certains aimeraient donc bien qu'elle s'en occupe. De plus, dans le milieu culturel comme au sein de certains partis politiques, on se pose cette question : est-ce le rôle d'un pouvoir public de gérer des salles de spectacles ? « En France, certaines municipa-

lités gèrent leurs propres salles, explique Denis Gérardy. *A Liège, le Forum est également tenu par une ASBL dans laquelle siège la commune et cela se passe très bien.* » « Ailleurs, quand un lieu culturel s'ouvre, tout le monde se réjouit. Ici, on rôle et on nous accuse de se comporter comme un privé, conclut Philippe Close. *Nous souhaitons que les salles restent dans le giron du secteur public.* » Au sein du conseil d'administration de Brussels

Expo, on salue plutôt l'initiative de la Ville. « *Pour continuer à être viable, l'association devait diversifier ses activités car les salons rapportent moins qu'avant, explique un administrateur écolo. C'est une bonne chose que Brussels Expo puisse gérer des salles. Par contre, la forme de l'ASBL ne permet pas une grande transparence et favorise la mainmise d'un seul parti.* » ■

VANESSA LHULLIER

CHIFFRES

44

En 2014-2015, Brussels Expo a réalisé un chiffre d'affaires de 44 millions d'euros en organisant 129 événements sur le plateau du Heysel.

4,5

L'association Brussels Major Events (BME) a généré 4,5 millions grâce aux Plaisirs d'hiver et à

Bruxelles-les-bains.

31,5

C'est, en millions d'euros, le chiffre d'affaires du parc des Expositions, qui produit les expositions mais également les concerts au Palais 12 et à la Madeleine.

6,1

Fire Starter, SA qui organise et promeut des événements à la Bourse, des spectacles et des

expositions, a généré 6,1 millions de chiffre d'affaires en 2015.

2,8

Le BSF rapporte chaque année 2,8 millions d'euros à l'association Festival des musiques.

1,051

C'est, en millions d'euros, le boni réalisé par Brussels Expo en 2014-2015.

V.L.H.

LA STRUCTURE

Qu'est-ce que Brussels Expo ?

En 1936, l'association Parc des Expositions de Bruxelles (aujourd'hui Brussels Expo) est créée pour gérer le parc des Expositions sur le plateau du Heysel. Au-dessus d'elle, on retrouve Foires internationales de Bruxelles, un holding dont le conseil d'administration est composé des membres de la majorité de la Ville de Bruxelles. Le président est Philippe Close (PS) et le bourgmestre Yvan Mayeur (PS) y a aussi un siège. Deux représentants de l'opposition (CDH et Ecolo) participent également aux réunions. Ils contrôlent ainsi les comptes et budgets de Brussels Expo qui elle-même est un groupement de plusieurs structures. Un peu complexe ? « *C'est une habitude de la Ville de créer des ASBL pour tout, commente le représentant Ecolo. La forme juridique est pratique car elle permet de payer des experts qui viennent du privé avec un bon salaire, mais du coup, c'est un réviseur d'entreprise qui contrôle les comptes et non la Cour des comptes.* » Du côté du CDH, on préfère souligner l'ouverture. « *Ce n'est pas dans toutes les communes que l'opposition peut siéger au CA. C'est donc une saine gestion.* » Cela représente aussi un revenu de 300 euros par mois pour les administrateurs. Quant à l'ancien bourgmestre Freddy Thielemans (PS), il dispose d'un CDD et d'un chauffeur pour représenter l'ASBL à l'étranger.

V.L.H.

Structure de l'ASBL « Brussels Expo »

LE SOIR - 22.03.16



Joëlle Milquet « Chacun doit-il avoir son joujou ? »

ENTRETIEN

La ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, s'était montrée jusqu'ici très discrète dans le bras de fer opposant le Botanique à la Ville de Bruxelles sur la gestion du Cirque royal. Elle a choisi de s'exprimer pour la première fois sur le fond du dossier dans *Le Soir*.

Dans une lettre de soutien adressée au conseil d'administration du Botanique, vous dépelez le choix de la Ville de Bruxelles de reprendre la gestion du Cirque royal. Vous écrivez que cela porte un « préjudice important » à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, qu'avez-vous fait pour tenter d'infléchir cette décision ?

Je tiens d'abord à préciser qu'il n'y a pas de polémique politique dans ce dossier, même si je siège dans l'opposition à la Ville de Bruxelles. Je trouve simplement dommage qu'une institution de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme le Botanique, qui représente l'ensemble des francophones et a gagné une reconnaissance internationale, fasse les frais d'un choix de gestion arrêté unilatéralement par la Ville. Bien sûr, la Ville a le droit pour elle. Elle est propriétaire du Cirque. Mais chacun doit-il avoir son joujou ? J'aurais souhaité que l'on discute d'un modus vivendi permettant à la Fédération et au Botanique de continuer à faire vivre le Cirque. Le Botanique seul n'a pas de capacité suffisante pour faire face à l'offre de l'AB, gérée par la Communauté flamande, et dont le succès est enviable.

Quand je parle de préjudice, il se pose en termes de cohérence de la politique culturelle francophone à Bruxelles. En retirant au Botanique la gestion du Cirque, on affaiblit le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-ce vraiment la mission de la Ville de jouer les acteurs culturels à la place des acteurs culturels ?

Quelle solution voyez-vous pour sortir de cet affrontement stérile ?

La Ville assure vouloir reprendre la gestion du Cirque royal pour assurer la diversité de l'offre culturelle à travers des salles de capacité différentes (ndlr : le Palais 12, la Madeleine, le Magasin 4, le Cirque royal). Le Botanique se veut de son côté une vitrine pour les jeunes artistes. Mettons-nous autour de la table et sortons des logiques manichéennes. Je verrais bien, par exemple, une forme de cogestion des salles à travers un partenariat entre la Fédération et la Ville. Ce serait très cohérent et cela permettrait de promouvoir au mieux nos jeunes artistes francophones à Bruxelles.

Pour établir cette relation constructive, ne faudrait-il pas commencer par renoncer aux recours juridiques ?

C'est ce que je pense depuis le début : il faut se mettre à table en toute transparence.

A la Ville, certains montrent du doigt l'absence de transparence au conseil d'administration du Botanique, dont les membres sont « nommés à vie ». Vous trouvez cette situation nor-

male ?

Personnellement, j'aime les systèmes qui fonctionnent sur base des compétences. Le fonctionnement du conseil d'administration du Botanique peut être amélioré bien évidemment mais il ne faudrait pas se servir de ça pour discréditer l'extraordinaire travail effectué. Simplement le monde change, tout évolue, et je crois que nous devons aller vers encore plus de transparence dans les équipes.

La Ville vous reproche aussi de revendiquer la gestion du Cirque, alors que la Fédération laisserait à l'abandon le Pathé Palace et les Variétés...

Ne mélangeons pas tous les dossiers. Je répondrai juste que

pour le Pathé Palace, la Fédération est en attente de plusieurs décisions dans le chef de la Région bruxelloise. Je suis prête à céder les lieux en échange d'une emphytéose qui permettrait d'achever les travaux. Et je suis convaincue qu'on va y arriver. J'ai fait toutes les ouvertures nécessaires pour débloquer les choses.

Pour pallier la perte du Cirque, on parle d'une collaboration avec les Halles de Schaerbeek, toutes proches du Botanique : une piste crédible ?

Il est évident qu'il faut en parler. Il y a là un espace ouvert à la discussion en vue d'une collaboration en bonne intelligence mais tout est encore à imaginer. C'est le moment de saisir les opportunités de part et d'autre, mais je n'en ai pas encore parlé avec les intéressés. ■

Propos recueillis par
DANIEL COUVREUR

Les salles de concert à Bruxelles

Magasin 4 (Création en 1994)

300 places
Propriétaire **Ville de Bruxelles**
(51 B avenue du Port -
1000 Bruxelles)

Palais 12 (ouverture 2013)

18.000 places
Propriétaire **Ville de Bruxelles**
(1, place de Belgique -
1020 Bruxelles)

Cirque royal (Ouverture 1978)

3.500 places
Propriétaire **Ville de Bruxelles**
(81, rue de l'Enseignement -
1000 Bruxelles)

Salle de la Madeleine

1.100 places
(1.500 places dans le futur)
Propriétaire **Ville de Bruxelles**
(10, rue Duquesnoy - 1000
Bruxelles)

Théâtre américain

(Construit pour l'Expo 58)
1.000 places
Propriétaire **le fédéral**
(2, avenue du Gros Tilleul -
1020 Laeken)

AB (1979, rénové en 1993)

2.068 places
1.816 debout
184 assises numérotées
68 assises libres
Propriétaire **Communauté flamande**

Halles de Schaerbeek

2.000 places
Propriétaire **Communauté française**
(22, rue Royale Sainte-Marie -
1030 Schaerbeek)

AB Club

280 places
(100, boulevard Anspach -
1000 Bruxelles)

Forest (Ouverture 1878)

8.400 places
Propriétaire **Groupe Sportpaleis**
(208, avenue Victor Rousseau -
1190 Forest)

Botanique

Orangerie 650 places debout
et 340 assises + Rotonde 300
debout, 125 assises
Propriétaire **Communauté française**
(236, rue Royale - 1210 St-Josse)

● Salles de concert de Bruxelles-Ville

● Autres salles de concert

